

**COMMUNE DE  
GRANDVILLARD**



---

# Bulletin d'information

numéro 76 – avril 2015



## TABLE DES MATIERES

- I. Convocation à l'assemblée communale
- II. Comptes 2014
- III. - Assainissement des infrastructures de services – secteur centre du village - BILAN  
- Réfection de routes
- IV. Lotissement du « Saudillet »
- V. Plan d'aménagement local (PAL)
- VI. Composition du conseil communal ; nombre de conseillers pour la législature 2016-2021
- VII. Mutations au sein de l'exécutif communal
- VIII. Madame Jeannette Beaud – administration communale – 1974 – 2015
- IX. - Nouvelles collaboratrices au sein de l'administration communale  
- Nouveau collaborateur d'exploitation et formation d'apprentis
- X. Circulation dans le quartier des Golettes
- XI. Réseau d'alimentation en eau potable
- XII. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'Ecole du cycle d'orientation (art. 26)
- XIII. Patinoire synthétique : bilan de la saison « Test »
- XIV. Réduction des primes d'assurance-maladie - Mémento (valable dès le 1er janvier 2015)
- XV. Le coin des sociétés
- XVI. Transports publics - cartes journalières
- XVII. Vacances de Pâques et d'été 2015

Bénévole – Pourquoi pas ! RéseauBénévolatNetzwerk

L'efficacité énergétique à la maison – soirée du jeudi 16 avril 2015, à 20.00 h., Maison du Gruyère, à Pringy

### **Heures d'ouverture du Bureau communal**

Lundi	fermé
Mardi	14.00 h. – 17.00 h.
Mercredi	08.30 h. – 11.30 h.
Jeudi	14.00 h. – 17.00 h.
Vendredi	08.30 h. – 11.30 h.



## I.

# CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 15 avril 2015, à 20.00 heures,  
à la Salle communale, à Grandvillard**

### Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2014** (il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet)
- 2. Comptes 2014** (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
  - 2.1. Compte de fonctionnement**
    - a) rapport de l'organe de révision
    - b) préavis de la commission financière
    - c) approbation
  - 2.2. Compte des investissements**
    - a) rapport de l'organe de révision
    - b) préavis de la commission financière
    - c) approbation
- 3. Réfection de routes - financement :**
  - a) « Route de la Cascade » et carrefour (Chemin des Praz) – crédit complémentaire
  - b) « Chemin Pierre-de-la-Tinaz »
  - c) « Route des Lières », tronçon supérieur
  - d) « Chemin du Vieux-Chevrier »
- 4. Lotissement du « Saudillet »**
  - Equipement de détail – financement
  - Délégation de compétence au conseil communal pour la vente des parcelles
- 5. Composition du conseil communal ; nombre de conseillers pour la législature 2016-2021**
- 6. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'Ecole du cycle d'orientation (art. 26)**
- 7. Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL

## II.

**Comptes 2014**

En application des articles 10 litt. b) et 95 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes ainsi que des articles 55 et 56 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de ladite loi, les comptes 2014 ont été contrôlés par l'organe de révision et présentés à la commission financière. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée communale du 15 avril 2015.

Vous trouvez, ci-après, l'extrait du bilan et le résumé des comptes communaux 2014.

Commune de Grandvillard

**BILAN 2014**

Date 10.03.2015 /Page 1

		Solde au	Mouvements		Solde au
		31.12.2013	Augmentation	Diminution	31.12.2014
<b>1</b>	<b>Actif</b>	<b>5'063'664.92</b>	<b>348'427.29</b>		<b>5'412'092.21</b>
10	Disponibilités	33'461.35	118'662.31		152'123.66
11	Avoirs	557'267.47	2'656.89		559'924.36
12	Placements	503'457.65	50'229.60		553'687.25
13	Transitoire	175'976.00		146.26	175'829.74
14	Investissements	3'507'495.45	146'024.75		3'653'520.20
15	Prêts et participations permanentes	286'007.00	31'000.00		317'007.00
<b>2</b>	<b>Passif</b>	<b>5'063'664.92</b>	<b>331'253.27</b>		<b>5'394'918.19</b>
20	Engagements courants	159'313.15		162'892.80	-3'579.65
22	Dettes à moyen et long terme	3'685'948.18	394'264.97		4'080'213.15
25	Passifs transitoires	202'347.05	112'635.35		314'982.40
28	Réserves	85'069.25		12'754.25	72'315.00
29	Fortune nette	930'987.29			930'987.29
	<b>Total des actifs</b>	<b>5'063'664.92</b>	<b>348'427.29</b>		<b>5'412'092.21</b>
	<b>Total des passifs</b>	<b>5'063'664.92</b>	<b>331'253.27</b>		<b>5'394'918.19</b>
	<b>Excédent des actifs</b>				<b>17'174.02</b>

Commune de Grandvillard

## COMPTES 2014

Date 03.03.2015 /Page 1

Comptes de fonctionnement (par départements)		Compte 2014		Budget 2014		Compte 2013	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
0	ADMINISTRATION	476'962.05	182'132.90	506'925	205'031	513'352.59	208'753.90
1	ORDRE PUBLIC	85'638.15	98'067.80	55'040	57'500	73'726.85	96'881.75
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'186'720.70	327'390.55	1'223'472	338'867	1'159'336.35	310'158.05
3	CULTURE ET LOISIRS	121'419.95	232.70	112'286	180	111'299.50	1'640.70
4	SANTE	238'616.80	2'297.55	246'703	8'000	237'729.60	9'201.85
5	AFFAIRES SOCIALES	418'071.90	6'700.60	408'704	6'000	380'265.40	6'378.20
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	199'143.75	50'520.20	255'039	67'100	253'531.70	67'837.30
7	PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	411'468.05	337'546.60	404'942	319'500	411'762.60	318'790.90
8	ECONOMIE	373'025.75	408'983.18	394'888	400'300	364'018.59	394'774.19
9	FINANCES ET IMPOTS	783'654.89	2'898'023.93	559'413	2'726'649	780'794.35	2'899'177.04
	Charges totales	4'294'721.99		4'167'412		4'285'817.53	
	Revenus totaux		4'311'896.01		4'129'127		4'313'593.88
	Excédent de dépenses				38'285		
	Excédent de revenus	17'174.02				27'776.35	

D'une manière générale, **il est relevé que les budgets cantonaux relatifs aux diverses charges liées sont bien respectés.** Il en est de même pour **les budgets relatifs aux charges liées de district.**

**Enseignement et formation** – le coût net de ce chapitre se chiffre à Fr. 859'330.15, soit une économie de Fr. 25'000.00 par rapport au budget. Cette différence provient essentiellement d'une légère diminution de notre participation aux frais du cercle scolaire et de notre contribution aux écoles spécialisées (charges cantonales liées).

**Village / installations techniques sur la place du village** – le poste 330.315.01 présente une dépense de Fr. 6'566.30 pour l'installation d'un tableau électrique extérieur. Celui-là est à disposition des sociétés qui organisent des manifestations publiques sur la place du village ainsi que pour l'éclairage du sapin de Noël.

**Routes communales** – pour ce chapitre, il est enregistré une économie d'environ Fr. 38'500.00 par rapport au budget. Celle-là résulte d'une nette diminution des frais de déneigement.

**Environnement – il est rappelé que les tâches environnementales concernant l'eau devraient s'autofinancer.**

**Approvisionnement en eau** – les taxes perçues en fonction du règlement communal du 02.12.1992 couvrent le 84.56 % des dépenses. Ce résultat confirme la nécessité de prévoir à moyen, voire à court terme, l'adoption d'un nouveau règlement communal sur l'approvisionnement en eau permettant l'encaissement de taxes couvrant les charges de ce service. De plus, dès 2016, ces charges augmenteront car elles engloberont les frais d'investissement concernant l'assainissement du centre village.

**Protection des eaux** – les taxes d'utilisation régies par le règlement communal du 08.04.2009 permettent d'autofinancer ce chapitre et d'effectuer un amortissement supplémentaire de Fr. 24'416.20 de la dette y relative.

**Gestion des déchets** – tâche environnementale pour laquelle la loi sur la gestion des déchets prévoit une couverture minimale de 70 %. Le résultat 2014 est conforme aux prévisions du budget. Les taxes perçues couvrent le 80 % des charges.

**Forêts communales** – En raison d'un changement de programme concernant l'occupation du personnel forestier, ce chapitre présente un bénéfice de l'ordre de Fr. 25'000.00 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 1'600.00.

**Impôts – total net des produits** : Fr. 2'066'804.50, soit une augmentation de Fr. 92'600.00 par rapport au budget. Les recettes supplémentaires proviennent des impôts extraordinaires (impôt sur capital, gains immobiliers, mutations et successions).

Les **amortissements obligatoires** totalisent Fr. 210'707.00 ; ce montant est conforme à celui communiqué par le Service des communes dans le cadre de la dette au 31.12.2013.

Au vu du résultat du compte de fonctionnement, le conseil communal a procédé à des **amortissements supplémentaires pour Fr. 235'166.20**. Ceux-là englobent Fr. 24'416.20 correspondant au bénéfice du chapitre « Protection des eaux » et Fr. 10'750.00 correspondant à un gain comptable.

Vous trouvez, ci-après, le **compte détaillé des investissements** avec indication de la date des assemblées ayant adopté les dépenses ainsi que le coût final ou intermédiaire des investissements financés en 2014.

## COMpte DES INVESTISSEMENTS 2014

No chap.	Libellé	Dépense adoptée par l'assemblée communale du	Crédit voté	Charges 2014	Produits 2014	Coût final des investissements	Total intermédiaire des investissements en cours
6	<b>Réfection de routes</b>						
620.501.08	Assainissement routier du centre village part des travaux financés en 2014	17.04.2013	1'135'200.00	669'352.20			726'842.45
620.506.00	Remplacement de la lame à neige	04.12.2013	22'000.00	21'500.00		21'500.00	
620.631.00	Particip. de tiers aux frais du centre village				10'683.60		-10'683.60
620.669.00	Aide reçue du Parrainage pour communes de montagne				55'814.00		-64'414.00
700	<b>Approvisionnement en eau</b>						
700.501.04	Assainissement des conduites d'eau potable du centre village – part des travaux financés en 2014	17.04.2013	396'000.00	349'778.00			362'373.25
700.661.00	Taxe des raccordements				3'400.00		
700.669.00	Aide reçue du Parrainage pour communes de montagne				19'470.00		-22'470.00
710	<b>Protection des eaux</b>						
710.501.01	Assainissement des conduites EU du centre village – part des travaux financés en 2014	17.04.2013	1'108'800.00	580'787.20			657'479.85
710.611.00	Rétrocession TVA				39'000.90		-39'000.00
710.631.00	Particip. de tiers aux frais du centre village				1'300.00		-1'300.00
710.669.00	Aide reçue du Parrainage pour communes de montagne				54'516.00		-62'916.00
710.610.00	Taxes de raccordement				19'841.45		
750	<b>Correction des eaux et endiguements</b>						
750.501.01	Travaux suite aux intempéries	14.12.2011	43'000.00	62'142.10		62'142.10	
	Mesure 113 vers école + divers						
750.501.02	Intempéries 2014	03.12.2014	75'000.00	7'599.20			7'599.20



750.660.00	Subvent. fédérales 35% - solde sur travaux 2014 et antérieurs			24'500.00			26'831.45		
750.661.00	Subvent. cantonales 32% - solde sur travaux 2014 et antérieurs			22'500.00			24'531.65		
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>								
790.501.01	PAD pour Pra-de-Neirivue – honoraires d'urbaniste - en cours	17.04.2013		40'000.00		23'332.25			27'943.85
<b>810</b>	<b>Forêts communales</b>								
810.501.01	Réfection du chemin forestier de Pra-Fleuri I et II / solde	05.12.2012 + 04.12.2013		101'000.00		29'268.25		101'038.65	
810.661.00	Subventions cantonales 60%			60'600.00			9'547.80	-59'785.50	
<b>840</b>	<b>Industrie, artisanat et commerce</b>								
840.525.00	Participation à la société de biogaz /solde	25.11.2009		80'000.00		40'000.00		80'000.00	
<b>943</b>	<b>Chalets et alpages</b>								
943.501.01	Réfection accès alpage des Tservettes / en cours	03.12.2004		90'000.00		3'834.45			3'834.45
<b>944</b>	<b>Terrain agricole</b>								
944.611.00	Contribution de tiers /solde						3'791.00	-3'791.00	
944.611.01	Contrib. du Syndicat du RP pour entretien des chemins AF						42'398.70	-42'398.70	
<b>945</b>	<b>Divers – autres immeubles</b>								
945.500.01	Frais de vente de terrain					7'224.00		7'224.00	
945.600.00	Ventes de terrain aux Auges	25.11.2009 01.12.2010					557'200.00	-557'200.00	
945.611.00	Vente de matériaux graveleux aux Combes/ solde	17.04.2013		456'000.00			278'448.05	-478'448.05	
	<b>Totaux</b>					1'794'817.65	1'146'774.60		
	<b>Excédent de dépenses</b>						648'043.05		



### III.

## Assainissement des infrastructures de service secteur centre du village - BILAN

### Réfection de routes

Après 17 mois (d'août 2013 à décembre 2014), notre gros chantier est arrivé à son terme, comme prévu, à fin 2014. Le mandat d'entreprise générale attribué à JPF Construction SA s'est révélé être la solution adéquate pour un tel ouvrage. Tout a parfaitement fonctionné. Le conseil communal est heureux de vous livrer ci-après un bilan très positif.



#### 1. Des économies à long terme

Le centre du village est aujourd'hui complètement assaini. Avec la séparation des eaux claires et des eaux usées du secteur centre du village, Grandvillard est un des rares villages du district à avoir la totalité de son réseau d'eaux en système séparatif. Depuis 2014, des répercussions financières déploient déjà des effets bénéficiaires sur notre participation aux frais d'épuration de nos eaux usées à la STEP de Broc. Le revêtement bitumineux, tout neuf, ne nécessitera désormais plus de dépenses annuelles pour des remises en état ponctuelles. Notre réseau d'eau potable, complètement assaini, ne devrait plus faire l'objet de réparations urgentes pour cause de fuites. La mise aux normes (LED) du nouvel éclairage réduit la facture de l'éclairage public de manière drastique...

Vous le remarquez par ces 5 exemples que des économies non négligeables seront réalisées annuellement.

## 2. Bel aspect

Notre village étant classé ISOS (*L'inscription d'un site dans l'ISOS signale que ce site mérite spécialement d'être conservé intact*), il était primordial de sauvegarder l'héritage construit pour les générations à venir. Dans cet esprit, certains endroits (place de l'église, fontaines, cunettes, bords de chaussées) ont fait l'objet d'une attention particulière. En outre, les différents choix de matériaux et d'aménagements embellissent les rues du centre du village et mettent en valeur les belles bâtisses.



## 3. Travaux de finition

Comme déjà annoncé, une deuxième couche bitumineuse (MR 8 – d'une épaisseur d'env. 4 cm) sera posée en mai/juin 2015 sur l'ensemble du secteur assaini. Celle-ci rendra les rues encore plus rustiques, solidifiera le tapis et éliminera les nombreux joints.

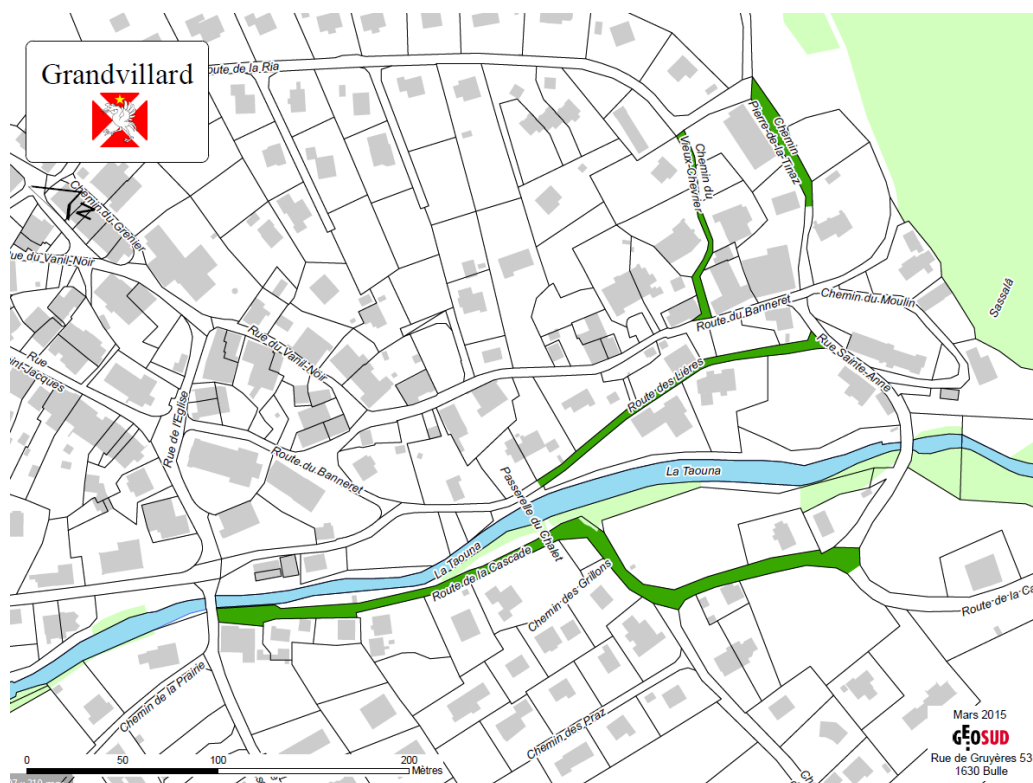
## 4. Les coûts finaux du chantier centre du village, y compris travaux supplémentaires décidés en cours de chantier

	Crédit accordé par l'assemblée d'avril 2013	Coûts projetés	Ecart projeté
Aménagement routier, évacuation des eaux EC/EU, adduction d'eau potable, défense incendie, éclairage public	Fr. 2'380'000.-	Fr. 2'295'000.-	-Fr. 85'000.-
Honoraires d'ingénieur	Fr. 205'000.-	Fr. 200'000.-	-Fr. 5'000.-
Bornage (à effectuer en 2016)	Fr. 55'000.-	Fr. 65'000.-	Fr. 10'000.-
Subtotal	Fr. 2'640'000.-	Fr. 2'560'000.-	-Fr. 80'000.-
./. Subvention ECAB	Fr. 60'000.-	Fr. 60'000.-	
Coût à la charge de la commune	Fr. 2'580'000.-	Fr. 2'500'000.-	-Fr. 80'000.- *

## 5. Synergies

Conjointement à la pose du MR8 (point 3), le conseil communal souhaiterait profiter des installations de chantier (économies substantielles) pour assainir :

- la « Route de la Cascade » et le carrefour (Chemin des Praz) ;
- le « Chemin Pierre-de-la-Tinaz » ;
- la « Route des Lières », tronçon supérieur ;
- le « Chemin du Vieux-Chevrier ».



Le coût de la remise en état des quatre routes, lesquelles méritent un assainissement urgent est de Fr. 152'000.00. Le financement vous est proposé ci-dessous.

	Coût	Financement		
		Solde crédit Centre village (Fr. 80'000.- *)	Crédit accordé en 2013	Crédit supplémentaire sollicité
<b>Rte de la Cascade</b>	Fr. 58'500.-		Fr. 25'000.-	Fr. 33'500.-
<b>Ch. Pierre-de-la-Tinaz</b>	Fr. 22'500.-	Fr. 22'500.-		
<b>Rte des Lières /sup.</b>	Fr. 40'000.-	Fr. 26'500.-		Fr. 13'500.-
<b>Ch. Vieux-Chevrier</b>	Fr. 31'000.-	Fr. 31'000.-		
<b>Totaux</b>	<b>Fr. 152'000.-</b>	<b>Fr. 80'000.-</b>	<b>Fr. 25'000.-</b>	<b>Fr. 47'000.-</b>

## 6. Fête de fin de chantier

Le conseil communal souhaite marquer la fin des travaux en organisant une cérémonie de reprise des travaux regroupant tous les acteurs du chantier, les donateurs du Patenschaft et toute la population de Grandvillard. Ce sera l'occasion pour le conseil communal de remercier toutes les personnes touchées de près ou de loin par cet important chantier.

**Réservez donc déjà le samedi 27 juin 2015 en fin de matinée** – une invitation vous sera lancée en début juin.

Daniel Raboud, vice-syndic

## IV. Lotissement du « Saudillet »

### Equipement de détail

Le terrain du Saudillet représente une surface de 7'822 m<sup>2</sup> que la commune a acquise en 2009, afin d'y construire des villas individuelles.

Ce lotissement qui prévoit 8 à 9 villas, est soumis à un plan d'aménagement de détail, à une modification du règlement communal d'urbanisme (RCU), à un plan d'équipement et à une modification du chemin d'accès. Les procédures d'enquête ont eu lieu en mars 2015.

Les divers services cantonaux consultés, lors d'une enquête préalable, ont émis une réserve quant à la modification du RCU. La décision définitive sera rendue après l'enquête publique.

Lors de la demande de crédit pour les travaux « centre-village », une part du financement a été proposée par le produit de la vente des parcelles. En outre, plusieurs familles sont intéressées à bâtir leur maison dans ce nouveau quartier. Il est donc nécessaire de prévoir les travaux d'aménagement sitôt les autorisations obtenues. Il est raisonnable de penser qu'ils pourront débuter en automne 2015.

Dès lors, le conseil communal sollicite des citoyennes et citoyens, le crédit nécessaire à l'exécution des travaux, sous réserve de l'octroi des permis attendus.

Les demandes d'offres sont en cours ; le coût devisé sera communiqué lors de l'assemblée.



### Délégation de compétence au conseil communal pour la vente des parcelles

Tenant compte des exigences légales en matière de construction, neuf parcelles sont prévues pour un terrain aménagé d'environ 6'000 m<sup>2</sup>. Le plan du lotissement prévoit des surfaces de 470 m<sup>2</sup> à 860 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente tiendra compte du prix d'achat (en 2009) et du coût d'aménagement.

Conformément à l'art. 10 al. 1 lettre g) et al. 2 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le conseil sollicite de l'assemblée, une délégation de compétence pour vendre, de gré à gré, les parcelles du lotissement dit du « Saudillet », soit environ 6'000 m<sup>2</sup>, parcelles qui forment actuellement l'immeuble numéro 4516. Ces parcelles sont destinées à y construire des maisons d'habitation.

Le prix sera fixé entre un minimum de Fr. 180.00/m<sup>2</sup> et un maximum de Fr. 220.00/m<sup>2</sup> pour les parcelles vendues avant la fin de la législature en cours.

La délégation de compétence sera renouvelée à l'échéance précitée. Est réservée une adaptation aux éventuelles fluctuations du marché immobilier.



## V. – Plan d'aménagement local

Lors de précédentes assemblées, nous vous avons informés de l'évolution du plan d'aménagement local (PAL).

Actuellement et depuis l'été 2014, dans le cadre d'un examen préalable, celui-là est en circulation dans les services cantonaux.

Dès réception du rapport de synthèse établi par le Service des constructions et de l'aménagement, il fera l'objet de probables adaptations avant la mise à l'enquête définitive. Préalablement à cette dernière étape, nous ne manquerons pas de renseigner la population.

Marie-Claire Pharisa, syndique,  
responsable de l'aménagement du territoire

---

## VI. Composition du conseil communal ; nombre de conseillers pour la législature 2016-2021

L'article 54 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes prescrit :

« Art. 54 Composition

<sup>1</sup> Le conseil communal se compose de :

- a) cinq membres dans les communes de moins de six cents habitants ;
- b) **sept membres dans les communes de six cents à mille deux cents habitants ;**
- c) neuf membres dans les communes de plus de mille deux cents habitants.

<sup>2</sup> **En dérogation à l'alinéa 1, les communes peuvent fixer la taille du conseil communal à cinq, sept ou neuf membres. ...**

<sup>3</sup> **Tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut intervenir que moyennant une décision de l'assemblée communale ou du conseil général entrée en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.**

... ».

Le 31 décembre 2014, la commune comptait 803 habitants. Dès lors, en vue des élections qui auront lieu en février 2016, le conseil propose de maintenir, pour la prochaine législature (2016-2021), **le nombre actuel, soit cinq membres.**

Le conseil communal

---

## VII. MUTATIONS AU SEIN DE L'EXECUTIF COMMUNAL

Comme je vous l'ai annoncé lors de l'assemblée de décembre dernier, après neuf années passées en sein du conseil, Mme Claudine Castella a clos son mandat d'élue le 31 mars 2015. Durant toute cette période, elle a assuré le suivi des dossiers de construction. Depuis 2011, elle a également eu la charge de l'enseignement et de la formation. Elle a présidé la commission scolaire.

Etablie à Grandvillard depuis 1976, elle a décidé de retourner vivre à Epagny, son village natal.

Au nom du conseil communal, je la remercie pour son engagement, pour son dévouement et pour tout le temps passé au service de la collectivité. Je lui souhaite de pouvoir profiter pleinement de la disponibilité que lui procurera la fin de son mandat.

Afin de compléter l'autorité pour la législature qui se terminera au printemps 2016, M. Alain Saudan a été élu tacitement le 26 janvier 2015.

M. Saudan, né en 1978, est architecte indépendant. Il enseigne sa branche dans des hautes écoles. Depuis 2010, il est domicilié, avec sa famille, à Grandvillard, Rue St-Jacques 11. Notre administration fait déjà appel à ses services pour l'examen des dossiers de demande de permis de construire et cela dès 2013.

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, il a repris le dicastère laissé vacant par Mme Castella, à savoir l'enseignement, la formation et, principalement, les constructions. Les membres du conseil communal sont heureux de l'accueillir et lui souhaitent la bienvenue au sein de l'autorité.

---

Marie-Claire Pharisa, syndique

## VIII.

### **Madame Jeannette Beaud Administration communale 1974 – 2015**



Ces dates représentent une étape de vie conséquente, presque deux générations. C'est durant cette longue période que Mme Jeannette Beaud-Moura a administré notre commune.

Elle a débuté son activité le 1<sup>er</sup> juillet 1974 dans les locaux sis au 2<sup>e</sup> étage de l'école, ce jusqu'en 1977, date de la rénovation du bâtiment communal. De 1977 à 2004, elle a œuvré à la Rue St-Jacques, puis elle est retournée à l'école durant la rénovation des locaux actuels, laquelle a duré environ une année. Elle s'est impliquée, de manière importante, dans les divers déménagements, cela, en plus du respect de son cahier des charges.

Ce dernier comprenait les fonctions de secrétaire communale et de boursière. Il fallait être polyvalente et avoir la capacité d'affronter les défis. Car des défis, il y en a eus. En 1989, elle est passée de la comptabilité américaine à l'informatique et, de la machine à écrire aux logiciels, pas toujours bien adaptés.

Dès 2001, en fonction de la charge de travail toujours plus importante, elle a été secondée par une collaboratrice. C'est en 2005 qu'elle a renoncé à la fonction de secrétaire communale pour s'engager exclusivement dans celle de caissière à temps partiel. Elle aspirait à un peu de temps libre, mais l'activité du poste l'a vite rattrapée. Les exigences qui en découlent ont nécessité une augmentation graduelle de son taux d'activité de 50 % à 80 %, sans compter la flexibilité que cela représente.

Elle fera valoir son droit à la retraite à fin septembre 2015. Elle quittera donc définitivement sa place de travail après 41 ans de bons et loyaux services.

Chère Jeannette,

Permetts-moi, tout d'abord, de m'adresser à toi par ton prénom, celui que toute la population connaît et qui a été prononcé maintes et maintes fois par les citoyens. En effet, chacun ne s'adressait pas au bureau communal, mais s'adressait à Jeannette pour toutes sortes de renseignements.

Il est bien difficile de résumer une vie en quelques lignes. Toutefois, il y a des étapes incontournables qu'il est indispensable de relever.

Je pense à ton engagement pour la commune, parallèlement à la fondation d'une famille. La conciliation des deux implications n'est pas toujours aisée ; aucune ne supporte une négligence ou une absence. Tu as brillamment réussi l'harmonisation de ta famille et celle de ta profession.

L'évolution de ton mandat a demandé une pertinence de tous les instants. Tu t'es adaptée aux nouvelles exigences légales, aux moyens informatiques et, également à toutes les personnes que tu as côtoyées. Durant cette période, six syndics se sont succédé et bon nombre de conseillers avec chacun leurs usages, leurs aptitudes et leurs méthodes.

Toutes ces tâches, tu les as assurées avec compétence, dévouement et discrétion. Cette dernière qualité demande une force de caractère à toute épreuve. Dans une administration, il y a les nouvelles qui étonnent, qui surprennent, celles qui réjouissent ou déçoivent et toutes doivent rester confidentielles. Et pour cela et pour tout le travail accompli, pour toutes les difficultés rencontrées et les joies partagées, au nom de toute la population, je t'adresse ma reconnaissance sincère.

Pour terminer, je te souhaite une retraite bien méritée entourée de ta famille et je t'adresse la gratitude du conseil et des collaborateurs communaux.

Marie-Claire Pharisa, syndique

---

## IX.

### **Nouvelles collaboratrices au sein de l'administration communale**

#### **Mme Pascale Borcard**

Dès le 15 août 2015, Mme Pascale Borcard, épouse de Dominique et mère de quatre enfants, domiciliée à Grandvillard, entrera en fonction en qualité de caissière communale, au taux d'activité de 60 %. Elle est en possession d'un CFC d'employée de commerce et a, entre autres expériences en comptabilité, une pratique dans le domaine communal. Actuellement, elle est caissière auprès de la Commune de Rossinière.

#### **Mme Stéphanie Pharisa**

Dès le 1<sup>er</sup> juin 2015, Mme Stéphanie Pharisa, épouse de Baptiste, mère de deux enfants, domiciliée à Grandvillard, débutera ses activités au sein de l'administration en qualité de secrétaire administrative, au taux de 40 %. Elle complétera la fonction de caissière et sera préposée au contrôle des habitants. Elle est en possession d'un CFC d'employée de commerce qu'elle a obtenu auprès d'une administration communale. Son cursus professionnel l'a également amenée à travailler en qualité de secrétaire communale.



## Nouveau collaborateur d'exploitation et formation d'apprentis

**Monsieur Valentin Demierre**, forestier-bûcheron, domicilié à Vuadens, a rejoint l'équipe communale le 1<sup>er</sup> mars 2015. Monsieur Demierre est chargé de l'exécution de travaux forestiers, d'édilité (réseaux des routes communales, d'eau potable, d'eaux usées, entretien de la place multisports du « Saudillet »).

Le Groupement forestier intercommunal formera, à partir d'août prochain, **Messieurs Xavier Sonney**, à Broc, et **Clovis Borcard**, à Grandvillard, en qualité, respectivement, de forestier-bûcheron et de praticien forestier AFP.

A tous, nous souhaitons plein succès pour un avenir professionnel enrichissant.

Le conseil communal

### X. Circulation dans le quartier des Golettes

Le conseil rappelle aux usagers du « Chemin des Golettes » d'observer la signalisation, soit le sens unique de circulation. Dès lors, les conducteurs ne doivent pas s'engager sur le chemin précité à contresens (cf. illustration ci-contre).

Ces restrictions de circulation visent à assurer la sécurité des bordiers. Le conseil vous remercie de votre compréhension.

Le conseil communal



### XI. Réseau d'alimentation d'eau potable

En vertu de l'article 275d de l'ordonnance fédérale du 27 mars 2002 sur les denrées alimentaires : « *tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive* ».

Aussi, nous avons l'avantage de communiquer ce qui suit :

- **Qualité physico-chimique et microbiologique**  
Les résultats des analyses physico-chimiques et microbiologiques effectuées sur les échantillons prélevés sont conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.
- **Dureté totale de l'eau**  
La dureté totale de l'eau est de 22.2 degrés français.
- **Teneur en nitrate**  
Cette teneur s'élève à 3 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.
- **Provenance de l'eau**  
Source des Marais, Grandvillard.
- **Traitement**  
L'eau n'est pas traitée.



Le conseil communal

## XII.

### Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'Ecole du cycle d'orientation (art. 26)

#### Message concernant la modification de l'article 26 des statuts (Limite d'endettement)


Au 31 décembre 2013, la dette des communes de la Gruyère s'élevait à CHF 50'000'000.00, soit CHF 32'000'00.00 pour le CO de La Tour-de-Trême et CHF 18'000'000.00 pour les transformations du CO de Bulle.

Le 30 novembre 2014, la population du District de la Gruyère a accepté un crédit d'investissement pour la construction du CO de Riaz.

La réalisation du bâtiment précité va initier une dépense brute totale de CHF 81'000'000.00. Les subventions cantonales ont été calculées provisoirement à CHF 13'000'000.00. La dette nette va donc s'élever à CHF 68'000'000.00 environ. C'est ainsi que la limite d'endettement doit être augmentée et fixée à CHF 120'000'000.00 dans les statuts.

L'article 113 LCo prescrit que les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les trois quarts des communes et par les trois quarts de leur population légale.

Le 28 août 2014, l'assemblée des délégués a approuvé la modification de l'article 26 des statuts concernant la limite d'endettement. En voici la teneur actuelle et la nouvelle teneur :

<b>Article 26 - Limite d'endettement – teneur actuelle</b>	<b>Article 26 - Limite d'endettement – nouvelle teneur</b>
<p><sup>1</sup>Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à CHF 55'000'000.00 ; sont concernées la construction du CO de la Tour-de-Trême et les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation.</p>	<p><sup>1</sup> Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à Fr. 120'000'000.00; sont concernées la construction du CO de la Tour-de-Trême, les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation ainsi que la construction du CO de Riaz.</p>
<p><sup>2</sup>L'endettement net, après approbation du décompte final, sera amorti conformément à la loi sur les communes.</p>	<p><sup>2</sup> pas de modification</p>
<p><sup>3</sup>Afin de préfinancer la part des subventions et des autres participations, l'association peut contracter un emprunt en compte de construction dont la limite maximale est fixée à CHF 21'000'000.00. Cet emprunt sera amorti au fur et à mesure du versement des subventions et des autres participations.</p>	<p><sup>3</sup> pas de modification</p>
<p><sup>4</sup>Pour les dépenses de fonctionnement, la limite maximale d'endettement général est fixée à CHF 5'000'000.00.</p>	<p><sup>4</sup> pas de modification</p>
	<p>Le conseil communal</p>
	

## XIII

### PATINOIRE SYNTHETIQUE : BILAN DE LA SAISON « TEST »

Le 12 décembre 2014, une patinoire synthétique de dernière génération était installée sur notre place de sport à l'entrée du village (surface de glace : 360 m<sup>2</sup>).

Le projet a été initié par la Commune de Grandvillard. C'est le SKI-CLUB GRANDVILLARD qui en a assuré l'exploitation de la mi-décembre 2014 à mi-mars 2015. Le financement de la location a été généreusement assuré par la société Phytopharma.

Après cette saison « Test », un bilan a été tiré et les **remarques principales relevées** sont les suivantes :

- Le concept a été bien accueilli par la population.
- La place était accueillante et sympathique incitant les parents ou grands-parents à des rencontres conviviales.
- Les classes de notre cercle scolaire Grandvillard – Bas-Intyamont ont beaucoup apprécié les heures passées sur la glace. Un système de réservation avait été mis en place. On compte quelques 500 entrées et locations de patins au niveau des écoles.
- Le Ski-Club Grandvillard a parfaitement joué son rôle (montage, démontage, gardiennage, animation de 2 soirées très sympathiques, mise à disposition de matériel ludique, entretien/dégagement en collaboration avec la commune).
- On dénombre quelque 300 locations de patins « Tout-Public ».
- Les entrées « Tout-Public » ont été inférieures aux évaluations de départ.
- L'entretien / dégivrage, en particulier, lors de chutes de neige ou de pluie a été plus conséquent que prévu. Ce dernier était assuré conjointement par la commune et le Ski-Club.

#### Décision quant à l'avenir de la patinoire

Eu égard au financement et à la rentabilité du projet, d'un commun accord, les partenaires (Ski-Club – Commune – Phytopharma) ont pris la décision de ne pas poursuivre le projet.

**L'acquisition de la patinoire ne sera donc pas réalisée.**

#### Remerciements

Au terme des 3 mois d'exploitation, le conseil communal tient à remercier sincèrement Phytopharma, M. et Mme Etter, pour leur appui et leur générosité.

Un grand merci :

- au Ski-club, à son comité, à ses membres qui ont assuré le gardiennage les mercredis, samedis et dimanches après-midi, ainsi que pendant les relâches scolaires ;
- à l'équipe qui a prêté main-forte pour le montage/démontage et pour l'entretien ;
- à Madame Préel, institutrice, responsable d'établissement, pour la coordination de l'occupation par les classes primaires.



Merci également à la gérante du restaurant le Pic-Vert et son personnel pour la gestion de la location des patins ; à M. Fredy Pittet qui en assurait l'aiguillage.

Bravo également à notre équipe communale pour le parfait entretien des installations.

Daniel Raboud, vice-syndic

## XIV.

### Réduction des primes d'assurance-maladie Mémento (valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015)

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour l'année 2015, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 concernant la réduction des primes d'assurance-maladie (ORP).

#### 1. Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/ Divorcé(e) Veuf(ve) / Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.--	Fr. 53'900.--
1 enfant à charge	Fr. 57'400.--	Fr. 65'400.--
2 enfants à charge	Fr. 68'900.--	Fr. 76'900.--
3 enfants à charge	Fr. 80'400.--	Fr. 88'400.--
4 enfants à charge	Fr. 91'900.--	Fr. 99'900.--
5 enfants à charge	Fr. 103'400.--	Fr. 111'400.--
6 enfants à charge	Fr. 114'900.--	Fr. 122'900.--

#### 2. Calcul du revenu déterminant

##### Contribuables assujettis à l'impôt ordinaire

Le revenu déterminant au sens de l'article 14 LALAMal est donné par le revenu annuel net de l'avis de taxation fiscale du canton de Fribourg (code 4.910) de la période fiscale qui précède de deux ans l'année pour laquelle le droit à la réduction des primes est examiné (année x – 2 ans), auquel sont ajoutés :

- a) pour le contribuable salarié ou rentier :
  - les primes et cotisations d'assurance (codes 4.110 à 4.140)
  - les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.210)
  - les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.310)
  - le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.910)
- b) pour le contribuable indépendant :
  - les primes caisse-maladie et accidents (code 4.110)
  - les autres primes et cotisations (code 4.120)
  - le rachat d'années d'assurance (2<sup>ème</sup> pilier, caisse de pension) pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.140)
  - les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.210)
  - les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.310)
  - le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.910)

## XV.

### Le coin des sociétés

 <p>SOCIETE DE TIR BAS-INTYAMON CH-1666 GRANDVILLARD</p> <p>Les personnes astreintes voudront bien se munir, notamment de la convocation avec étiquettes autocollantes, du livret de service, du livret de tir ou de performances militaires, d'une pièce d'identité, de leur arme avec trousse de nettoyage, de l'équipement de protection de l'ouïe.</p>	<h4>Stand de Grandvillard</h4> <h4>Tirs obligatoires</h4> <p>Les tirs obligatoires auront lieu au Stand de Grandvillard :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le samedi 18 avril 2015 – 13.30 – 16.30 h.</li><li>- le samedi 27 juin 2015 – 13.30 – 16.30 h.</li></ul>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En 2015, sont astreints au tir obligatoire, les militaires qui ont accompli l'école de recrue en 2014 et jusqu'à la classe d'âge 1981.

Les militaires, libérés en 2015, ne sont plus astreints.

Licenciements en 2015 : sdt et sof 1981, ainsi que 1982 à 1985, pour autant que la durée totale des services obligatoires soit accomplie.

Les militaires qui accomplissent leurs obligations durant le deuxième semestre ne seront libérés que l'année suivante ; ils sont donc astreints au tir 2015.

#### Tir en campagne

Venez nombreux au « Tir en campagne » qui aura lieu à Jaun les 30 mai, 5, 6 et 7 juin 2015.

Entraînements possibles au Stand de Grandvillard les 21, 28, 30 mai et 3 juin 2015.

 <p>PALADE CHEZ <b>LES MINUSCULES</b></p> <p>VOYAGE DANS</p>  <p><b>LE MONDE DES ENFANTS</b></p>	<p>EGLISE DE GRANDVILLARD SAMEDI 20 JUIN 2015 20h</p> <p>CONCERT ANNUEL DU CHOEUR D'ENFANTS <b>"LES ZYGOMATIQUES"</b></p> <p>DIRECTION : MARIE-FRANÇOISE MESSERLI</p> <p>ENTRÉE LIBRE</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



## XVI. Transports publics – cartes journalières « commune »



Réservation : par téléphone, tous les jours, de 09H00 à 10H50 et de 11H20 à 17H45 (tél. 026 928 44 45).

Vous pouvez accéder au Portail AG-Flexi par le lien suivant : <http://www.sugarcube.ch/home/fr>

Ce lien figure sur le site internet sous l'onglet « Services » - « Transports Publics ».

Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la **Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamon, à Villars-sous-Mont**. Le prix est fixé à **42 fr.** par jour et par unité. Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et d'autres compagnies de transport.



## XVII. Vacances de Pâques et d'été 2015



### Fermeture de l'administration

#### Pâques 2015

L'administration communale sera fermée la semaine après Pâques, soit du **lundi 6 au vendredi 10 avril 2015 inclus**.

Joyeuses Pâques !

#### Eté 2015

Les vacances du conseil communal et de l'administration sont fixées du **lundi 3 août au lundi 17 août 2015 inclus**.

Pour l'établissement de cartes d'identité, nous vous recommandons de vous adresser au Bureau communal avant le **jeudi 30 juillet 2015**.

Vous avez aussi la faculté de vous présenter auprès du Service de la population et des migrants, à 1763 Granges-Paccot, Route d'Englisberg 11.

Téléphone : 026 305 14 92

Courriel : [spomi@fr.ch](mailto:spomi@fr.ch)

Faire du bénévolat m'apporte une grande ouverture d'esprit

**BÉNÉVOLE?  
POURQUOI PAS!**

Faire du bénévolat me permet d'être en contact avec une autre réalité et de rencontrer des gens que je n'aurais pas eu la chance de côtoyer autrement.



**Intéressé-e par  
un engagement bénévole?**

Faire du bénévolat m'apporte de la confiance

Je suis à la retraite et faire du bénévolat me permet de rester actif

### **Etre bénévole, c'est**

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en oeuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire

### **Le RéseauBénévolatNetzwerk**

- a été créé en 2005 et regroupe 80 associations fribourgeoises à but non lucratif qui font appel à des bénévoles pour leurs prestations
- est une plateforme d'échange, de coordination et de promotion du bénévolat dans le canton de Fribourg
- soutient et accompagne l'engagement bénévole des personnes intéressées, notamment via sa bourse du bénévolat

### **Intéressé/e ?**

Consultez notre site : [www.benevolat-fr.ch](http://www.benevolat-fr.ch)

Contactez-nous par mail à [info@benevolat-fr.ch](mailto:info@benevolat-fr.ch) ou au 026 422 37 07

Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer !



# Soirée d'information

Jeudi 16 avril 2015  
**20h00 à 22h00**

« L'efficacité énergétique à la maison »  
Maison du Gruyère - Pringy



**Vous recevez des conseils pratiques pour économiser l'électricité au quotidien**



**Vous passez un moment agréable et échangez avec nos spécialistes**



**Vous participez à notre concours et partagez le verre de l'amitié**

Cette soirée abordera les sujets qui figurent dans la brochure « L'efficacité énergétique dans le ménage » que vous avez reçue dans votre boîte aux lettres le vendredi 13 février. Vous pouvez aussi la télécharger sur [www.off-fr.ch](http://www.off-fr.ch)

